



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION  
CULTURES DU COEUR EN VAL-DE-MARNE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-018  
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat de l'association Cultures du cœur en Val-de-Marne, représentée par Madame Lydie BIMONT, Directrice, et située au 6 rue Pasteur 94400 Vitry-sur-Seine; qui propose des activités culturelles et sportives en faveur des personnes les plus démunies, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle (120 € pour l'année 2021) ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur en Val-de-Marne, représentée par Madame Lydie BIMONT, Directrice, et située au 6 rue Pasteur 94400 Vitry-sur-Seine ; qui propose des activités culturelles et sportives en faveur des personnes les plus démunies, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle (120 € pour l'année 2021).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**